

Pour terminer, je dirais que ceux qui, comme moi, désirent que le parti au pouvoir ne soit pas libéral que de nom, mais aussi libéral dans l'orientation et la mise en œuvre de sa politique, devraient se soucier des arguments que semble invoquer dans sa question de privilège le député qui, après tout, est le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

S'il est un groupe qui devrait juger indispensable de favoriser des discussions constructives et de vaste portée non seulement sur certaines questions mais aussi sur des problèmes de législation, c'est bien le parti libéral. J'estime que tous les membres de ce parti qui siègent à la chambre et tous ceux qui l'appuient dans le pays, devraient veiller à ce qu'on ne limite pas sous prétexte de le protéger le droit d'intervention des députés. Lorsque nous défendons les droits des gens de nos circonscriptions et des Canadiens en général, il arrive que nous devions le faire devant des comités du caucus et d'autres groupes selon ce qui convient le mieux conformément aux règles de la discrétion et de la solidarité ministérielle. Toutefois, monsieur l'Orateur, il arrive aussi parfois que nous devions exprimer notre point de vue publiquement en des lieux ou en des termes qui nous semblent plus appropriés, si ceux qui organisent les réunions désirent nous entendre.

C'est de cette façon que j'entends m'acquitter de mes devoirs envers mes électeurs et envers mon pays. J'exhorte la Chambre à rejeter la question de privilège à l'étude, pour confirmer davantage la justesse du rôle dont je viens de parler, non seulement en ce qui me concerne mais aussi pour tous les députés de la Chambre qui s'efforcent de travailler dans l'intérêt de tous leurs électeurs et de tous les Canadiens.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, tandis que le représentant de Windsor-Ouest (M. Gray) parlait, j'ai entendu des députés derrière moi dire: «Cet homme devrait faire partie du gouvernement». Je dis que non; il a été trop honnête, trop franc et il est trop compétent pour faire partie du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Le secrétaire parlementaire a lancé son attaque en vue de regagner le terrain qu'il a perdu il y a quelque temps lorsque, dans un moment de sincère exaspération, il s'en est pris aux ministres. Maintenant il tente de regagner la faveur du cabinet et je suppose qu'il a pris la parole avec l'approbation du leader du gouvernement à la Chambre et du premier ministre (M. Trudeau). Si les ministres ne sont pas de son avis, ils vont le dire. S'ils ne disent mot, j'en conclurai non seulement qu'ils approuvent le secrétaire parlementaire mais qu'ils lui ont inspiré son initiative d'aujourd'hui.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Un silence glacial règne sur les banquettes ministérielles.

**M. Baldwin:** Nous avons entendu aujourd'hui le premier chapitre du livre de «Reid sur la façon de museler les anciens ministres du Cabinet». Vu la réaction que nous avons obtenue, le premier ministre (M. Trudeau), qui fait mine de ne pas suivre la discussion mais qui, je le sais, écoute attentivement, devrait, à mon avis, congédier d'autres ministres. Dieu seul sait ce que le ministre des Finances (M. Turner) pourrait dire sur les questions financières,

*Privilège—M. Reid*

le ministre des Transports (M. Marchand) sur les transports et le ministre du Travail (M. Munro) sur certains des problèmes auxquels il s'est heurté. Quel grand Parlement nous aurions, monsieur l'Orateur, si ces ministres faisaient des déclarations directes, franches et honnêtes. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) pourrait vraiment nous dire ce qu'il sait de l'énergie.

**M. Dinsdale:** Ce serait un bref discours.

**M. Baldwin:** Nous pourrions entendre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous parler de œufs. Quelle révélation ce serait.

Après ces quelques préliminaires, j'aimerais applaudir aux remarques convaincantes, savantes et intelligentes que nous venons tout juste d'entendre prononcer par le député de Windsor-Ouest. L'argument du secrétaire parlementaire concernant le règlement de notre Chambre, de l'autre endroit et du Parlement anglais ne s'applique que lorsqu'il faut exiger la comparution obligatoire d'un député à l'autre endroit. Rien dans notre règlement ne devrait et ne doit en aucune façon empêcher un député de la Chambre ou un sénateur de venir témoigner de son plein gré devant un comité qui étudie un bill ou quelque question que ce soit. Les membres du Parlement devraient être libres de faire profiter ces comités de leurs conseils.

Le fait que nous ayons été élus à la Chambre ne devrait pas nous empêcher d'aller, à la suite d'une convocation ou de plein gré, témoigner devant un comité de l'autre endroit et de le faire profiter de notre expérience. Il ne faut tenir aucun compte de tout ce qui tendrait à affirmer le contraire et, assurément, votre Honneur ne saurait accepter de tels arguments. A mon avis, les règles qui ont été invoquées nous obligent à comparaître dans certaines conditions. Par exemple, si le secrétaire parlementaire était invité à témoigner devant un comité de l'autre endroit et qu'il ne veuille pas y aller, il pourrait y être tenu de certaines façons. D'autre part, je pense qu'il serait complètement erroné d'affirmer qu'un député de la Chambre ne doit pas avoir le droit de témoigner devant un comité.

Les ministres le font régulièrement. Les ministres qui parrainent des bills, ou désirent présenter des livres blancs ou des livres verts, lesquels sont étudiés à l'autre endroit, se présentent devant les comités sénatoriaux et exposent les motifs qu'ils ont de parrainer ces mesures. Si les ministres peuvent aller témoigner devant un comité pour appuyer une mesure, pourquoi donc un député de l'opposition, même un ministériel, ne pourrait-il pas aller exposer les motifs qu'il a de s'y opposer.

Pour toutes ces raisons de même que pour les motifs valables exposés par le député de Windsor-Ouest, j'exhorte votre Honneur à rejeter cette question de privilège sans la moindre hésitation.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, certaines choses que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a exposées pour sa défense méritent d'abord d'être commentées. D'abord, le député ne semblait pas être trop sûr que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) ait donné le préavis nécessaire. Puisque Votre Honneur a accordé la parole au député au sujet de cette question de privilège, j'imagine que le secrétaire parlementaire s'était, de fait, conformé au Règlement.